

nir des conseils sur les modifications qui peuvent être apportées à l'équipement téléphonique standard de façon à permettre aux personnes handicapées de l'utiliser, ainsi que des renseignements sur les tarifs spéciaux auxquels ont droit bon nombre d'abonnés qui souffrent de handicaps."

Les appareils Directel (déjà disponibles) ont été fabriqués pour le compte de Bell Canada par la compagnie Positron Inc., de Montréal.

Positron Inc. est une entreprise en électronique spécialisée dans la conception et la fabrication de produits destinés à l'industrie des télécommunications. Depuis son établissement, en 1970, Positron a développé plus de 300 produits, y compris des modules de protection de répéteurs, des systèmes de conférence audio, des consoles téléphoniques, des limiteurs d'accès à l'interurbain, des systèmes de télécommande et de contrôle d'alarme, des interfaces pour équipement de radio et de télégraphie, des commutateurs téléphoniques, des isolateurs de sonnerie, des interfaces de communication informatique, des téléphones et des circuits de téléphones publics. Chaque année, 250 employés de Positron développent une trentaine de produits nouveaux, assurant à sa clientèle un ensemble de services, soit la conception et la fabrication de produits, y compris un programme complet de services de soutien.

Accords Canada-Congo

M. Gerald Regan, ministre d'État au Commerce international, a annoncé le 21 avril dernier que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a signé quatre accords de financement évalués à US\$ 1,3 millions en vue d'appuyer la vente de biens et services canadiens à la République populaire du Congo et à Israël.

— Un accord de financement, en vue d'appuyer une vente par Intelcan Technologies Inc. (ITI) d'Ottawa, porte sur la mise au point finale d'un système de radiocommunications de haute fréquence à bande latérale unique pour l'Agence congolaise d'information, agence nationale chargée des médias au Congo.

— D'autre part, trois affectations aux termes d'une ligne de crédit aménagée avec la Banque United Mizrahi Limited ont pour objectifs d'appuyer la vente de neuf moissonneuses-batteuses destinées à Israël par Massey-Ferguson Industries Ltd. de Toronto.

Le budget fédéral: le ministre des Finances met l'accent sur la reprise

Le budget déposé à la Chambre des communes, le 19 avril par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, vise à stimuler l'économie et assurer une reprise de l'embauche canadienne.

Programme spécial de relance

Le gouvernement présente un programme spécial de relance de quatre ans apportant environ \$4,8 milliards d'aide à l'investissement afin d'accélérer la reprise et mettre en place les infrastructures qui accroîtront la compétitivité de l'économie et engendreront de nouveaux emplois. Ce plan de relance comprend sept initiatives clés. Le programme soutient également les investissements privés et publics, mais toutes les initiatives visent finalement à améliorer la situation financière, les perspectives de croissance et la capacité de création d'emplois du secteur privé.

Projets spéciaux de relance

Des projets d'investissements publics de \$2,4 milliards seront entrepris au cours des quatre prochaines années — plus de 100 projets dans toutes les régions du pays. C'est environ \$1,7 milliard de plus que prévu antérieurement, principalement grâce à l'accélération de projets qui auraient été réalisés plus tard. Plus de la moitié des dépenses totales sera engagée les deux prochaines années pour relancer l'économie dès maintenant. Des mesures spéciales sont prises pour mettre ces nouveaux projets sur une "voie rapide" et veiller à ce qu'ils soient exécutés dans les délais et les budgets prévus. Des investissements importants seront consentis pour les aéroports, les routes et les infrastructures portuaires, les installations de recherche et de développement, la mise en valeur des ressources, l'aménagement foncier et touristique et l'achat de navires et de matériel de communications perfectionné.

Un autre élément du Programme spécial de relance vise à accélérer les investissements productifs et la création d'emplois dans le secteur privé. Ces encouragements spéciaux à la relance de l'investissement privé représenteront \$2,4 milliards sur les quatre prochaines années.

Crédit d'impôt à l'investissement

Les règles applicables à ce crédit sont libéralisées pour permettre aux sociétés de mieux s'en servir pour accroître leurs investissements productifs. Une aide fiscale supplémentaire de \$1,3 milliard sera

apportée aux investissements réalisés après le budget, en supprimant les plafonds qui limitent actuellement le crédit susceptible d'être déduit de l'impôt à payer et en améliorant les possibilités d'utiliser les crédits acquis, mais non utilisés, dans l'année pour réduire les impôts des autres années. Ces changements fiscaux proposés sont permanents.

Le champ de crédit d'impôt à l'investissement de 7 p. cent est étendu à titre permanent à l'équipement lourd de construction acheté neuf après le 19 avril 1983. Cette aide fiscale d'environ \$125 millions durera quatre ans.

Pour accélérer les investissements du secteur privé sur les trois prochaines années, une partie du crédit d'impôt acquis sur les investissements admissibles réalisés avant le 1^{er} mai 1986 sera remboursée directement, en espèces, aux contribuables qui autrement ne pourraient l'utiliser entièrement pour diminuer leur impôt fédéral. Ce changement temporaire mettra \$400 millions de plus à la disposition des entreprises pour réduire leurs coûts initiaux d'investissement. Pour les petites sociétés, les agriculteurs et les entreprises non constituées en société, 40 p. cent du crédit d'impôt à l'investissement ne pouvant être utilisé pour diminuer les impôts de l'année seront remboursés. Pour les autres sociétés, la partie remboursable sera de 20 p. cent. Cette mesure sera particulièrement utile aux entreprises qui démarrent.

Ce budget inclut aussi un crédit d'impôt spécial qui apportera quelque \$240 millions pour diminuer le coût des nouvelles actions émises avant 1987 par des entreprises qui entreprennent des investissements après le budget. Elles pourront transférer les crédits d'impôt acquis sur ces investissements pour attirer les acheteurs de nouvelles actions. Le premier acheteur des actions pourra utiliser ce crédit à concurrence de 55 p. cent de la valeur des actions, et le crédit d'impôt à l'investissement acquis par la société émettrice sera diminué d'autant. Cette mesure facilitera le financement des investissements pendant la reprise.

Le gouvernement fédéral prévoit aussi un fond de \$300 millions qui servira les deux prochaines années à inciter le secteur privé à engager des investissements importants dès le début de la reprise. L'aide sera concentrée sur des projets d'intérêt national, régional ou sectoriel particulier.